



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 61 de l'ordre du jour

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Lettre datée du 26 novembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre datée du 20 novembre 2014, dans laquelle le Représentant permanent adjoint et Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Heiko Thoms, transmettait une lettre du Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, Frank-Walter Steinmeier, datée du 13 novembre 2014 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, de son annexe et du « Communiqué de Berlin » sur la solidarité avec les réfugiés et les pays d'accueil, qui figure en pièce jointe, comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Harald **Braun**



**Annexe à la lettre datée du 26 novembre 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Allemagne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'aide considérable qu'ils ont apportée à l'organisation de la Conférence sur la situation des réfugiés syriens, intitulée « Préserver la stabilité dans la région », qui s'est tenue à Berlin le 28 octobre, et à saluer votre propre contribution. Par l'adoption du Communiqué de Berlin sur la solidarité avec les réfugiés et les pays d'accueil, dont le texte est joint à la présente lettre, les participants à la Conférence se sont clairement engagés à fournir un appui durable aux réfugiés syriens ainsi qu'aux pays d'accueil de la région qui sont les plus durement touchés.

Les participants à la Conférence soulignent notamment dans le Communiqué la nécessité de trouver une solution politique au conflit syrien comme élément indispensable de l'instauration d'une paix durable et d'un retour des réfugiés dans leurs foyers. Le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, a fait part de ses réflexions sur l'approche à adopter pour relancer le processus de paix, qui, selon lui, doit être repris « de manière intégrée » et « sans condition préalable ».

Aucune solution politique n'ayant encore été trouvée, il importe de s'attacher à renforcer les structures et les capacités dont disposent les pays d'accueil pour leur permettre de surmonter les obstacles face à un tel afflux de réfugiés et empêcher que ces pays, le Liban en particulier, ne soient davantage déstabilisés. Des engagements pluriannuels doivent être pris pour que les pays d'accueil puissent compter sur un soutien financier plus sûr et plus prévisible. L'aide humanitaire et les mesures de coopération au développement doivent être mieux coordonnées et mises en œuvre en tenant compte des priorités nationales de chacun des pays d'accueil. C'est pour appuyer ces objectifs que l'Allemagne s'est engagée à verser 500 millions d'euros au cours des trois prochaines années.

Outre l'aide humanitaire et structurelle considérable qu'elle apporte, la communauté internationale doit également en faire davantage en matière d'accueil des réfugiés syriens. Il est par ailleurs impératif que les engagements pris dans le Communiqué de Berlin soient traduits en actes. Nous voulons coopérer avec l'Organisation des Nations Unies en prévision de la conférence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur la réinstallation et aux autres formes d'admission des réfugiés syriens, qui se tiendra à Genève le 9 décembre 2014.

La présentation par le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie et du Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience, qui aura lieu en Allemagne le 18 décembre, marquera une étape importante dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence de Berlin. C'est avec grand plaisir que j'accueillerai cet événement au Ministère des affaires étrangères.

Je me permets d'adresser le texte de la présente lettre et du Communiqué ci-joint aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Heiko **Thoms**

Pièce jointe

Communiqué de Berlin sur la solidarité avec les réfugiés et les pays d'accueil

Conférence de Berlin sur la situation des réfugiés syriens intitulée « Préserver la stabilité dans la région »

28 octobre 2014, Ministère fédéral des affaires étrangères, Berlin

Consternés par les terribles épreuves endurées par le peuple syrien, à la suite desquelles près de la moitié des habitants ont dû quitter leurs foyers, plus de trois millions de réfugiés ayant fui à travers la frontière, des femmes et des enfants pour la plupart,

Rendant hommage au Liban, à la Jordanie, à la Turquie, à l'Iraq et à l'Égypte qui ont fait preuve d'une généreuse hospitalité et accueilli un grand nombre de réfugiés syriens, en dépit de leurs capacités et de leurs ressources limitées et bien conscients des coûts, des pressions et des problèmes sociaux que subissent leurs populations en conséquence,

Constatant à cet égard que le Liban et la Jordanie ont à ce jour le plus grand nombre de réfugiés par habitant dans le monde (les participants ont noté que certains pays hôtes ne sont pas des États parties à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et à son Protocole de 1967 et qu'ils en appliquent les dispositions à titre volontaire),

Sachant que la cause première des déplacements, à savoir le conflit en Syrie, persiste, et que la poursuite de la dégradation de la situation humanitaire dans ce pays continue de susciter des flux de réfugiés et que le renforcement du soutien aux personnes touchées par le conflit et ayant besoin d'une aide humanitaire en territoire syrien ainsi qu'une augmentation sensible des activités de réinstallation contribueraient à réduire la pression sur les pays hôtes,

Alarmés par la prolongation de la crise et les pressions constantes qui seront exercées sur les pays hôtes pendant des années à venir et conscients de la nécessité d'adopter des solutions à moyen et long terme pour atténuer les effets de la crise sur les populations locales et les pays hôtes, sur les plans tant quantitatif que qualitatif,

Ayant à l'esprit que les réfugiés en leur grande majorité sont hébergés par les populations locales et que les services, les ressources et les infrastructures publics, tout particulièrement les services sociaux, les systèmes de santé et d'éducation, les capacités de logement, les installations d'eau et d'assainissement et l'énergie, sont mis à rude épreuve par un afflux massif de réfugiés,

Considérant que les services publics doivent être soutenus pour gérer la poussée démographique subite et provisoire parmi les communautés d'accueil, ce qui accroît les besoins propres au développement dans les pays hôtes,

Conscients des tensions croissantes entre les réfugiés et les communautés d'accueil et de la nécessité urgente de prévenir les crispations du climat social découlant de la crise des réfugiés, et soulignant qu'il est essentiel d'apporter un soutien suffisant aux pays hôtes et aux communautés d'accueil pour lutter contre la radicalisation,

Notant avec préoccupation que la gestion internationale des répercussions de la crise ne permet toujours pas de satisfaire les besoins évalués par les gouvernements hôtes et les organisations des Nations Unies, et conscients de la nécessité de fournir un financement plus important et plus prévisible,

Sachant que la priorité absolue consiste à classer les gains d'efficacité à tous les niveaux au moyen d'une coordination plus étroite entre les donateurs et les pays hôtes, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies,

Se félicitant de l'action de coordination menée par les pays hôtes avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et saluant la mise en place de plans de gestion des répercussions de la crise syrienne comme fondement du Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience au sein d'une vaste stratégie de partenariat régionale,

Les participants à la Conférence décident ce qui suit :

Promotion de la paix et de la stabilité en Syrie

Les participants constatent qu'afin de mettre un terme de façon globale et permanente aux souffrances endurées par le peuple syrien, il faut une solution politique pour juguler l'effusion de sang et préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale du pays. Ils rappellent à ce propos que le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 avait été adopté par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies dans sa résolution 2118 (2013) comme fondement d'un processus politique sans exclusive, dirigé par les Syriens, qui réponde à leurs aspirations légitimes et protège leurs droits de l'homme, indépendamment de leur religion et de leurs croyances. Les participants se sont félicités de la désignation récente de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, et ont promis d'appuyer son action.

Les donateurs s'emploieront à augmenter sensiblement et de toute urgence le financement des secours en Syrie, selon les besoins identifiés et la capacité d'acheminement de l'aide, en application des dispositions pertinentes du droit international humanitaire et des principes d'action humanitaire des Nations Unies. Les donateurs envisageront des moyens d'accroître l'utilisation de l'aide au développement en Syrie pour renforcer la résilience des populations et des personnes face au conflit et, dans la mesure du possible, de commencer à reconstruire, ce qui créera des moyens de subsistance dans le pays.

Les participants s'efforceront également de faciliter et d'accroître leur soutien à toutes les personnes qui sont dans le besoin en Syrie, tout particulièrement dans les zones difficiles d'accès, y compris à travers les lignes de conflit et à travers les frontières des pays voisins, pour veiller à l'acheminement d'une aide et de services suffisants aux personnes touchées par le conflit, qui nécessitent une aide humanitaire en territoire syrien, conformément aux résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité.

Adapter les activités humanitaires et de développement

Les donateurs s'efforceront de mobiliser pendant les années à venir un appui de plus en plus marqué au développement des pays hôtes et des communautés d'accueil, en fonction des besoins identifiés et des priorités nationales. Ils chercheront également à rendre leur soutien plus prévisible à moyen et long terme, y

compris grâce à un recours de plus en plus fréquent à un financement pluriannuel et envisageront de canaliser l'aide au moyen de fonds d'affectation spéciale, le cas échéant, en coordination avec les gouvernements hôtes.

Pour veiller à ce que les plans soient cohérents et tiennent compte de tous les aspects sur les plans humanitaire et du développement, les donateurs, les organismes internationaux, l'Organisation des Nations Unies et les pays hôtes doivent surmonter des obstacles institutionnels et travailler de concert pour réduire les coûts de transaction et le chevauchement d'activités. Tous les participants continueront de coordonner étroitement leur action sous la direction du pays hôte, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies.

Les pays d'accueil souligneront les conséquences de la présence des réfugiés sur les plans nationaux de gestion des répercussions de la crise syrienne; les organismes des Nations Unies et les donateurs tiendront compte des répercussions à long terme de l'afflux massif de réfugiés sur leurs activités de développement et envisageront d'augmenter l'aide aux pays hôtes. Les donateurs s'efforceront de fournir un financement suffisant et plus prévisible, y compris grâce à l'annonce de contributions pluriannuelles aux activités humanitaires et de développement.

Les participants prêteront une attention particulière aux réfugiés vivant en zone urbaine ou hors des camps ainsi qu'aux populations locales et adapteront leurs activités humanitaires et de développement en fonction des besoins particuliers de chacun.

Faire face aux conséquences économiques et structurelles sur les pays hôtes

Les participants chercheront à satisfaire les besoins des communautés d'accueil; les donateurs harmoniseront leur aide au développement avec les objectifs et priorités énoncés dans les plans nationaux et régionaux de gestion des répercussions de la crise syrienne (Eau, Assainissement et Hygiène pour tous, éducation, soins de santé, moyens de subsistance durables et création d'emplois) et tiendront compte de l'impact sur l'environnement de l'accroissement démographique.

Conscients des retombées négatives sur les économies et les infrastructures des pays hôtes de l'afflux massif de réfugiés et de la présence persistante d'un grand nombre de réfugiés, les participants envisageront des mesures visant à soutenir les pays hôtes grâce à des incitations économiques et à des contributions du secteur privé, notamment des activités productrices de revenus pour les communautés d'accueil, de manière à en faire profiter l'économie locale et, au bout du compte, les réfugiés.

Promotion des droits de l'homme : aider les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés

Les pays hôtes continueront de promouvoir et de protéger les droits de l'homme de toutes les personnes se trouvant sur leur territoire, et les donateurs les aideront à cette fin.

Les participants sont conscients des retombées négatives de l'absence de documents de voyage parmi les réfugiés syriens. L'Organisation des Nations Unies et les pays hôtes travailleront de concert pour régler la question et éviter l'apatridie.

Les participants savent que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés ont des vulnérabilités particulières. Ils continuent de protéger les droits des femmes et des enfants, en mettant particulièrement l'accent sur la protection contre la violence, y compris sexuelle et sexiste, et toutes les autres formes d'exploitation.

Les donateurs continueront d'appuyer des programmes précis, en consultation et avec l'aval des pays hôtes, afin de protéger ces personnes vulnérables et de veiller à ce que les besoins particuliers et les capacités des femmes et des filles soient intégrés dans les programmes existants. Les participants soutiendront le rôle des femmes déplacées par le conflit armé et tiendront compte de leurs opinions, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Garantir les droits à l'éducation et à la santé

Les participants sont conscients de l'énorme fardeau que fait peser l'afflux massif de réfugiés sur les systèmes éducatifs et de santé des pays hôtes. Ces derniers, avec le soutien des donateurs, s'efforcent de dispenser des services de santé de base ainsi que l'eau et l'assainissement, et d'offrir aux réfugiés la possibilité de poursuivre leurs études, en fonction des capacités nationales. Les donateurs soutiendront l'enseignement supérieur pour les réfugiés, conformément aux lois et règlements existants.

Les participants se félicitent de l'initiative « Non à une génération perdue », destinée à promouvoir un enseignement de qualité pour tous les enfants et les jeunes, tout en minimisant les retombées négatives de la crise des réfugiés sur les établissements d'enseignement et les normes nationales en la matière. Les participants s'engagent à continuer de soutenir cette initiative, y compris des mesures systématiques innovantes, comme le fait de légitimer les titres scolaires et les diplômes de tous ceux qui achèvent leurs études, en application des lois et des règlements nationaux.

Accroître les possibilités de rapatriement, de réinstallation et d'admission humanitaire

Les participants encouragent les pays à mettre en place un statut de protection temporaire en tant qu'initiative phare visant à affirmer la solidarité avec les pays hôtes. Ils notent que toute forme d'intégration des réfugiés de Syrie est une décision souveraine qui relève des pays d'accueil.

Les participants notent qu'un règlement politique global du conflit en Syrie créerait des conditions idéales en vue d'un rapatriement, tout en admettant que les conditions d'un retour en toute sécurité pourraient précéder une telle solution. Les participants s'efforceront d'appuyer l'action visant à obtenir une solution durable de rapatriement, dans le respect du principe de non-refoulement.

Les participants œuvreront en vue de la conférence d'annonce de contributions du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui se tiendra le 9 décembre 2014 et s'efforceront d'offrir des engagements quantitatifs pour une réinstallation et d'autres formes d'admission des réfugiés syriens à partir de 2015.

Examen des répercussions sur la sécurité

Les participants sont conscients des répercussions sur la sécurité des pays de l'afflux massif de réfugiés de Syrie et des menaces à la stabilité régionale de la crise en cours, qui met en danger tant les réfugiés que les populations locales. Ils appuieront les mesures prises par les pays hôtes en vue d'assurer la sécurité des communautés d'accueil et des réfugiés.

Les donateurs soutiendront les pays hôtes pour ce qui est de résoudre leurs préoccupations légitimes en matière de sécurité, y compris grâce à une gestion efficace des frontières et à des mesures de sécurité intérieure.

Les participants encourageront une culture de tolérance et combattront toutes les formes d'extrémisme, de xénophobie et de radicalisme susceptibles de menacer la paix et la stabilité.

Les participants travailleront de concert pour lutter contre toutes les formes de criminalité organisée, y compris la traite et le trafic d'êtres humains et d'autres formes d'exploitation du désespoir des réfugiés comme le travail forcé et l'exploitation par le travail.

Le présent document n'est pas juridiquement contraignant et ne porte en rien préjudice aux obligations juridiques internationales des participants.
